

*Ministère de l'Éducation nationale,  
Porte-parolat du gouvernement*

*Le Ministre*

*Paris, le 22 MARS 2010*

à

Mesdames et Messieurs les Proverseurs  
Mesdames et Messieurs les Principaux

S/c de Mesdames et Messieurs les  
Recteurs d'académie

S/c de Mesdames les Inspectrices et  
Messieurs les Inspecteurs d'académie,  
Directeurs des services départementaux  
de l'Éducation nationale

**Objet : campagne de communication sur le dispositif Ligne Azur**

La lutte contre toutes les formes de discriminations et l'éducation à la sexualité sont des priorités de notre ministère. Dans ce cadre, j'ai souhaité que l'Éducation nationale s'associe à une nouvelle campagne de promotion du dispositif Ligne Azur.

Ce service téléphonique, espace d'écoute, de parole et de soutien, s'adresse à tous les adolescents qui s'interrogent sur leur orientation sexuelle mais aussi à leur entourage, éducateurs, enseignants et parents.

Cette campagne vise à répondre au mal-être des élèves qui ont peur d'évoquer leur orientation sexuelle et vivent difficilement un sentiment de différence. Des études ont en effet montré qu'un nombre préoccupant de tentatives de suicides des jeunes de 15 à 25 ans était lié à la difficulté d'exprimer et de vivre son homosexualité.

Dès le collège, les manifestations de l'homophobie au sein de l'établissement et dans son environnement renforcent le sentiment d'isolement et la perte de l'estime de soi, sources d'échec scolaire et de mal-être dont les conséquences peuvent être gravissimes.

.../...

*Ministère de l'Éducation nationale  
Porte-parolat du gouvernement*

La prévention de l'homophobie est donc un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu scolaire et éducatif car il en va du respect de soi, des autres et du vivre ensemble.

C'est pourquoi j'ai tenu à adresser à chaque établissement scolaire un kit de communication sur la Ligne Azur qui comprend :

- une affiche en 2 exemplaires ;
- une carte mémo en 200 exemplaires.

Par ailleurs, une brochure intitulée *L'homophobie, savoir et réagir* destinée aux équipes éducatives est disponible sur le site [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr). Elle fournit des informations, des éléments de réflexion et des outils pratiques pour intervenir dans les classes contre les stéréotypes homophobes et aider les jeunes victimes d'un rejet lié à leur orientation sexuelle.

Dans les lycées d'enseignement général et technologique, dans les lycées professionnels, comme dans les collèges, l'efficacité de cette campagne de communication passe par sa visibilité. C'est pourquoi les affiches seront apposées à des emplacements visibles par l'ensemble des élèves.

Au lycée, les cartes mémo font l'objet d'une large diffusion, par exemple dans le bureau de la vie scolaire ou lors d'une action d'information menée dans une classe ou dans l'établissement.

Au collège, il revient au chef d'établissement de déterminer le contexte éducatif le plus adapté à la diffusion des cartes mémo. Ainsi, elles pourront par exemple servir de ressources pour les séances d'éducation à la sexualité et d'éducation à la citoyenneté où est abordée la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes.

En coordination avec l'action des équipes éducatives, l'intervention d'associations agréées par le ministère de l'Éducation nationale, comme CONTACT, SOS Homophobie ou ESTIM, peut également représenter un appui déterminant pour la réussite de cette campagne au collège et au lycée.

Je vous remercie de votre engagement, indispensable à la réussite de cette opération.



Luc CHATEL